couverte à plusieurs arpents (1) de l'embouchure de la rivière Saint-Michel, il serait quelque peu risqué de prétendre que ce cours d'eau n'aurait pu donner asile à la petite flottille de Jacques Cartier, car, outre que l'épaisse couche de vase dont les débris du vieux navire étaient recouverts permet de supposer que le lit de cette petite rivière était beaucoup plus profond alors qu'il ne l'est aujourd'hui, je suis en état d'affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, que les vaisseaux du découvreur du Canada pourraient encore maintenant venir y chercher un refuge, à marée haute.

Comme le fait remarquer le docteur Dionne, la coque de la *Petite-Hermine*, dans le cas où elle serait descendue du Lairet dans la rivière Saint-Charles, n'aurait pu remonter de là dans la rivière Saint-Michel. Mais cet argument sur lequel il base une partie de ses prétentions, lui qui considère comme admis l'hivernage de Jacques Cartier dans la rivière Lairet, me donne une preuve de plus en faveur de ma thèse.

Que Champlain et le frère Sagard n'aient pas fait mention de cette coque de navire, je ne puis raisonnablement leur en faire un crime, car pour en parler avec connaissance de cause il eût fallu qu'ils eussent le don de seconde vue pour percer la couche de vase sous laquelle elle était enfouie depuis un grand nombre d'années déjà, quand ils vinrent visiter pour la première fois les bords de la rivière Saint-Charles (2).

Il est vrai que Champlain dit quelque part :

« Cartier ayant recognu, selon son rapport, la difficulté de pouuoir passer les Sauts, et comme estant impossible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps et la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hiuerner en la riuière Saincte-Croix, en vn endroit où maintenant les Peres jesuites ont leur demeure, sur le bord d'une autre petite riuière qui se descharge dans celle de Saincte-Croix, appellée la riuière de Jacques Cartier, comme relations font foy. »

Mais qui prouve que cette rivière Jacques-Cartier, dont Champlain fait mention, est la rivière Lairet plutôt que celle qui est connue maintenant sous le nom de rivière Saint-Michel ? Toutes les présomptions semblent être au contraire en faveur de cette dernière hypothèse.

Le passage plus haut cité étant extrait de l'édition de 1632 des *voyages* de Champlain (3) publiée par Champlain lui-même pendant le temps

(1) Un témoin oculaire de la découverte de la carène en question m'a dit qu'elle était à deux ou trois arpents de l'embouchure de la rivière Saint-Michel.

(2) Champlain et le frère Sagard arrivèrent à Québec, le premier en 1608, et le second en 1626.

(3) Page 10.